Image not found or type unknown

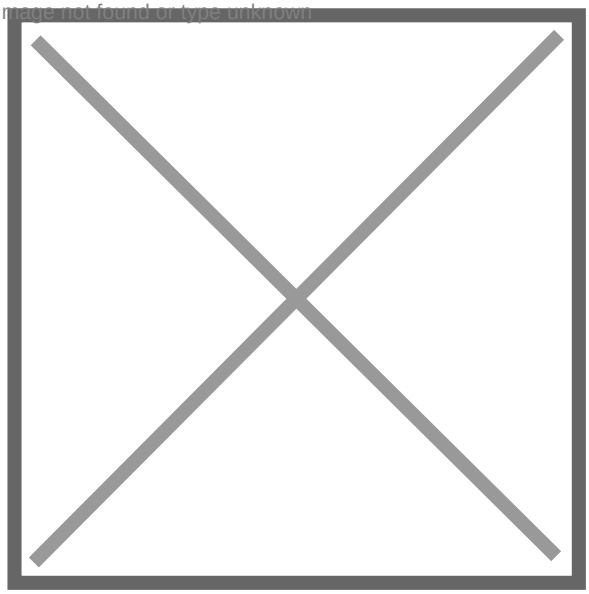

Suije obligé de subvenir o besion de ma mere

Par **LIEBGOTT**, le **05/11/2009** à **22:37**

Bonjour,jai 31 ANSmes parents on divorcé javais 6ans un divorce mouvementé mon papa a u ma garde et ma mere qui a eu un droit de visite et venu deux week end me cherché et plus rien malgres que celle ci ne residé pas tre loin de ché moi et que le la croisé en ville ect... et ce conporté comme une inconnu a mon egare elle cé remarié a ce jour divorcé a nouveau pa dautre enfants a mes 16ans jai di a mon papa de lui demandé une pension alimentaire que celle ci a tout fait pour ne pas avoir besoin de ma la donné jai tout les papier en ma possesssion apres un ans nous avons reussie a avoir quelque chose et quelle sest empressé dareté a mes 18ans comme je ne fesais plus detude et en me renseignant en me dit que ci celle ci un jour ne pourrai pas subvenir a cé besoin personnel ou maison de retraite ce serai moi mes enfants ou mon mari qui devrais le faire je ne suis pas du tout daccord je nai aucun lien avec cette femme a part beaucoup de mauvais souvenir tres perturbon de sé infidelite quand jété petit et du rejets quelle avait a mon egars!! dite moi que puije faire merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés